

## SIGNATURE HISTORIQUE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNEA ET L'AGEFIPH POUR RELEVER LE DÉFI DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Mercredi 26 juin, à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> réunion de travail du Laboratoire des Innovations Inclusives (Lab2i) à Paris, Cyril Gayssot *Président de l'UNEA*, Didier Eyssartier, Directeur Général de l'AGEFIPH et représentant de Malika Bouchehiooua, *Présidente de l'AGEFIPH* ont signé, en présence d'Anissa Khedher - *Députée de la 7<sup>e</sup> circonscription du Rhône et co-Présidente du groupe d'études Handicap Inclusion* et de Myra Cohen, *Directrice Générale adjointe ANRH*<sup>1</sup>, une convention de partenariat historique visant à favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre des accords signés le 12 juillet 2018 « Cap vers l'Entreprise Inclusive » entre l'État via le ministère du Travail et les acteurs du secteur du handicap et des acteurs économiques, **l'objectif de cette convention vise à accompagner le changement d'échelle du secteur adapté, qui doit doubler ses effectifs d'ici 2022.** En effet, avec un taux de chômage deux fois plus élevé que la moyenne (19% vs 8%), ce sont plus de 500 000 personnes en situation de handicap qui sont privées d'emploi en France. Une situation jugée inacceptable par près de 9 Français sur 10 (89%) d'après la récente enquête menée par CSA pour l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA)<sup>2</sup>.



Myra COHEN - ANRH, Cyril GAYSSOT - UNEA, Anissa KHEDHER - Députée et co-Présidente du groupe d'études Handicap Inclusion et Didier EYSSARTIER - AGEFIPH

Par cette convention, **l'UNEA, association professionnelle qui fédère environ 600 Entreprises Adaptées et les représente auprès des acteurs publics et privés, et l'AGEFIPH, organisme qui propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes pour compenser le handicap au travail et développer dans les entreprises des politiques handicap, s'engagent à mobiliser leurs actions et moyens pour réussir la mise en œuvre d'un contexte favorable au changement d'échelle des Entreprises Adaptées dans leur optique inclusive.** Ceci afin de réussir la mise à l'emploi de 40 000 personnes en situation de handicap en 4 ans.

L'occasion pour ces deux acteurs de rappeler que « *La mobilisation générale est indispensable pour relever le défi de ce changement d'échelle des Entreprises Adaptées* », car comme le précise Cyril Gayssot, Président de l'UNEA « *Sans développement économique du secteur, il n'y pas de création d'emplois* ». Didier Eyssartier a rappelé l'ouverture de l'offre de service et d'aides financières de l'AGEFIPH aux entreprises adaptées et souligné « *que le soutien de l'AGEFIPH sera précieux pour développer les mises en relation entre le secteur adapté et les entreprises « classiques » pour construire un marché du travail véritablement inclusif* ».

<sup>1</sup> Association pour l'insertion et la Réinsertion professionnelle et humaine des Handicapés

<sup>2</sup> Source : Enquête UNEA / CSA menée du 15 au 21 mars 2018 auprès d'un échantillon national représentatif de 1 000 Français âgés de 18 ans et plus.

Cette convention a été signée le 26 juin, à l'occasion de la **1<sup>ère</sup> réunion de travail du Laboratoire des Innovations Inclusives**, sur le thème « Saisissons l'opportunité d'une société inclusive ! » qui s'est tenue à l'Assemblée Nationale.

Lancé en 2018 par l'UNEA grâce à son expertise acquise depuis plus de trente ans au service des travailleurs en situation de handicap, le Lab2i est un espace de réflexion et de propositions pour relever le défi de l'inclusivité, c'est-à-dire de la pleine citoyenneté, des personnes en situation de handicap.

Les échanges au sein du Lab2i sur les problématiques sociétales comme le souci du prochain Projet de loi de Financement de la Sécurité sociale (PLFSS), la prévoyance au sein des Entreprises Adaptées ou le taux AT/MP (assurance accidents du travail et maladies professionnelles) ont permis un regard multi-dimensionnel, économique et social, attirant l'attention des législateurs sur les interrogations concrètes des personnes porteuses de handicap.

Lors de cette réunion, une étude inédite UNEA/Fabrique Spinoza sur les bonnes pratiques et innovations sociales des Entreprises Adaptées a été actée, avec pour objectif de diffuser et partager les résultats avec tous les acteurs économiques.

Le Lab2i est composé de trois collèges et d'un Observatoire :

1. **Collège des élus** : constitué d'élu(e)s de sensibilités différentes et de parlementaires mobilisés sur le sujet du travail et du handicap et désireux de s'impliquer ;
2. **Collège d'experts** : constitué de médecins, sociologues, économistes, statisticiens, etc.
3. **Collège de professionnels** (salariés, employeurs) : constitué de fédérations et d'associations représentatives des PSH, d'entrepreneurs sociaux, d'indépendants et de professionnels en lien avec l'accompagnement et la formation des PSH.
4. Ainsi que d'un **Observatoire des métiers et compétences**

## le lab des **2i**nnovations nclusives



### **Mutualiser les actions et moyens de deux acteurs engagés dans le développement de l'emploi durable des personnes en situation de handicap pour plus d'efficacité**

Cette collaboration inédite a pour objectif de mettre en synergie les acteurs, réseaux et systèmes d'informations de l'UNEA et de l'AGEFIPH pour mettre en œuvre la réforme sur l'ensemble des territoires et ainsi assurer sa réussite.

**Les objectifs de ce partenariat de trois ans sont de :**

1. **Mobiliser les réseaux UNEA et AGEFIPH pour faire connaître et dynamiser l'action commune**
  - a. Interconnaissance des réseaux (Chargés de Missions et délégations régionales pour l'UNEA – Délégation Régionales pour l'Agefiph – Acteurs de l'emploi du territoire [SPE]) notamment sur la connaissance du nouveau cadre d'intervention des EA
  - b. Sécurisation des parcours :
    - i. Mobiliser les réseaux (notamment le SPE) et accompagner les entreprises adaptées dans leur recherche de compétences
    - ii. Mettre en visibilité des acteurs de l'emploi et de la formation les besoins de main d'œuvre des EA
    - iii. Mobiliser les outils de formation et de compensation tout au long du parcours

- iv. Lancer un groupe de travail sur la prévention à la désinsertion professionnelle en proposant des modalités de mise en œuvre des recrutements en EA sur le nouveau motif d'entrée « personne en risque de perdre son emploi en raison des conséquences de son handicap »
- c. Promouvoir et accompagner les partenariats RH possibles entre les Entreprises Adaptées et les entreprises notamment dans le cadre des nouvelles expérimentations
- d. Faire connaître et mettre à disposition les outils AGEFIPH : aides, prestations, outils dédiés aux Entreprises, formation (dont la gestion du PIC EA)
- e. Participer conjointement à l'écriture du cahier des charges de l'Entreprise Pro-Inclusive.

**2. Partager les dispositifs de GPEC (dans une visée nationale et territoriale) mis en place par l'UNEA et l'AGEFIPH afin :**

- a. D'identifier les métiers en tension sur les territoires et de proposer aux entreprises adaptées de travailler sur ces métiers en mobilisant notamment les nouvelles expérimentations
- b. D'identifier les compétences recherchées par les entreprises sur un territoire et les partager auprès des Entreprises Adaptées (dans une optique de mobilité externe de leurs salariés)
- c. D'identifier les compétences transférables des salariés des Entreprises Adaptées
- d. D'identifier les besoins des compétences non couvertes dans les Entreprises Adaptées
- e. D'accompagner l'évolution du modèle Entreprise Adaptée au regard des nouveaux métiers envisageables.

**3. Valoriser les bonnes pratiques inclusives des Entreprises Adaptées à la fois pour leur réseau, mais également pour l'ensemble des Entreprises :**

- a. Modélisation de l'optique inclusive des Entreprises Adaptées et de leur expertise de l'adaptation des contextes et de l'environnement de travail
- b. Diffusion de ces bonnes pratiques (communiqués, brochures, actions de sensibilisation, formations...).

**4. Mutualiser les systèmes d'information pour accroître et fluidifier les parcours**

- a. Partager les CV anonymes, la localisation des compétences, les souhaits de mobilités des salariés d'EA, les possibilités de mobilités
- b. Partager les passeports formation des salariés couverts par la démarche de GPEC collective de l'UNEA
- c. Partager l'annuaire de l'UNEA sur l'ensemble des Entreprises Adaptées avec les informations sur leurs activités, sur leur mobilisation sur les expérimentations
- d. Partager des informations conjoncturelles sur les Entreprises Adaptées et leurs évolutions
- e. Partager les données statistiques territoriales de l'évolution de l'emploi des personnes en situation de handicap et des besoins de main d'œuvre des entreprises
- f. Partager sur les actions territoriales conduites notamment dans le cadre des PRITH.

**5. Communiquer pour rendre lisible et visible nos actions**

Élaborer et diffuser des produits de communication issus des travaux conjoints en direction des employeurs et des partenaires.

**6. Suivre et évaluer notre partenariat pour mesurer notre efficacité**

- a. Veille et capitalisation autour des pratiques territoriales,
- b. Suivi de l'effectivité des travaux et mesure de leurs impacts.

## Plus de 500 000 personnes en situation de handicap au chômage

Parmi les 12 millions de personnes touchées par une limitation fonctionnelle en France, l'administration comptabilise 2,7 millions de personnes en situation de handicap âgées de 15 à 64 ans, soit 7% de la population totale des 15-64 ans.

Les personnes en situation de handicap sont celles qui ont le plus de difficultés à entrer dans le marché du travail, leur taux de chômage de 19% est le double du taux de chômage de la population totale, soit environ 500 000 personnes en situation de handicap sans activité.

De plus, elles restent au chômage plus longtemps que le reste de la population. En moyenne, leur durée d'inscription au chômage est de 801 jours, contre 597 pour l'ensemble de la population française, soit 25% de temps en plus.

**Une situation jugée inacceptable par près de 9 Français sur 10 (89%)** d'après la récente enquête menée par CSA pour l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA).

Depuis plus de 30 ans, les Entreprises Adaptées apportent une réponse au défi social de l'emploi des personnes en situation de handicap les plus éloignées du marché du travail, ou simplement tenues à l'écart. En 2016, ce sont 34 229 femmes et hommes reconnus « travailleurs handicapés » qui ont pu bénéficier d'un contrat de travail de droit commun au sein des 779 entreprises adaptées françaises.

Le baromètre AGEFIPH-Ifop relevait quant à lui en novembre 2018 que **85% des entreprises de plus de 20 salariés sont prêtes à embaucher davantage de personnes en situation de handicap.**

Malgré les difficultés perçues pour embaucher, 87% des entreprises interrogées sont d'accord pour dire que l'emploi de personnes handicapées participe à la construction d'une société meilleure. Elles sont 61% à se déclarer prêtes à en embaucher davantage. Une part qui monte à 85% pour les entreprises qui emploient plus de 20 salariés.

LE CHÔMAGE MASSIF DES PERSONNES  
EN SITUATION DE HANDICAP  
INACCEPTABLE POUR LES FRANÇAIS



### En savoir plus sur l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA)

L'Entreprise Adaptée est une entreprise à but social qui emploie durablement un minimum de 80% de salariés handicapés dans des conditions de travail adaptées à leur handicap. Créée en 1987, l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) est une association professionnelle qui fédère environ 600 Entreprises Adaptées et les représente auprès des acteurs publics et privés. Celles-ci emploient près de 35 000 collaborateurs handicapés et ont réalisé un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros en 2017.

Plus d'informations sur [www.unea.fr](http://www.unea.fr)

### En savoir plus sur l'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) contribue à l'animation des politiques emploi/handicap en France. Instituée par la loi du 10 juillet 1987, elle élabore et finance des aides et des services en direction des personnes handicapées et des entreprises. Son implication auprès d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse lui confèrent une expertise et un rôle de développeur reconnus. En 2018, l'Agefiph a dispensé près de 223 000 aides et services financiers, en progression de 2% par rapport à 2017.

Plus d'informations sur [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

**Contacts presse :**

**AGEFIPH : EPOKA :** Bcavaglione@epoka.fr – 06 84 84 37 53

**UNEA :** Service de Presse – Adocom-RP : Anaïs, Sandra : 01 48 05 19 00 – [adocom@adocom.fr](mailto:adocom@adocom.fr)